



Ensemble Pour La Planète
Initiative citoyenne pour la Nature et l'Homme

N/réf. : L34-2016/MC-cg

Objet : Requins à Poé
P.J. :

Monsieur le Président de la Province Sud
9, route des Artifices Artillerie
BP L1
98849 NOUMEA CEDEX

Nouméa le 18 avril 2016

Monsieur le Président,

Nous vous prions de bien vouloir considérer le point de vue des environnementalistes que nous représentons quant au malheureux accident ayant fort regrettamment entraîné le décès d'une personne dans le lagon de Poé.

Il est pour nous inacceptable de procéder à une quelconque chasse au « tigre » en ce lieu ou ailleurs. Il convient de rechercher le ou les stimulus/i alimentaire/s qui a/ont conduit le squala à attaquer la baigneuse et de mettre un terme définitif aux comportements irresponsables, notamment de pêcheurs ou de chasseurs, par application de lourdes sanctions. Nous vous suggérons de compléter le CE PSud avec toutes dispositions utiles pour ce faire.

Nous étendons notre demande au shark-feeding. **Les rejets de déchets de poissons ILLEGAUX sont quotidiens au port autonome de Nouméa.**

D'autre part, des « jeunes » enfreignent l'interdiction de pénétrer sur la zone portuaire pour s'adonner à des jeux de nourrissage dangereux avec les requins (bouledogues semble-t-il). Un accident mortel est là aussi susceptible de se produire...

Nous vous rappelons que nous vous demandons depuis des lustres mais en vain, d'**inscrire toutes les espèces de requins sur la liste des espèces protégées en province sud.**

Pour nourrir votre réflexion, nous ajoutons que **l'abondance de requins a chuté de 90% dans nos lagons** par rapport aux récifs éloignés vierges (source IRD Nouméa), que 33% des espèces de requins sont menacées de disparition dans le monde (source UICN), que ces super prédateurs ont un rôle éminent de régulation des écosystèmes auxquels ils appartiennent (littérature unanime) et qu'ils sont indispensables à la bonne santé des récifs...

Les médias se sont ensuite fait l'écho de la mort d'un requin à Poé, requin tué volontairement par un pêcheur. **Nous aimerions savoir si la chasse a eu lieu dans ou hors réserve. Si cette chasse a eu lieu dans la réserve, envisagez-vous de porter plainte ? A défaut, quelles suites donnerez-vous à cette infraction**

Nous vous remercions par avance de votre prompt réponse et vous adressons nos salutations citoyennes.

Pour EPLP, la Présidente,



Martine Cornaille